



Enregistrement d'un profil d'autorité : marche à suivre

Version février 2026

Table des matières

1	Enregistrement d'un profil d'autorité.....	3
1.1	Liste de contrôle pour la préparation d'un enregistrement.....	3
2	Enregistrement sur la plateforme justitia.swiss	3
3	Enregistrement dans un profil d'autorité	6
3.1	Enregistrement dans un profil d'autorité pour l'environnement TRAIN	6
3.2	Enregistrement dans un profil d'autorité pour l'environnement PROD	6
3.3	Transmission de la demande	7
4	Étapes suivantes	7
4.1	Registre des adresses.....	7
4.2	Limiter la fonction de recherche	8
5	Création de profils multiples ou de profils combinés.....	8
6	Assistance technique	9
7	Suivi des versions de ce document.....	9

1 Enregistrement d'un profil d'autorité

Les profils des autorités ne conviennent aux **autorités judiciaires chargées de tâches procédurales**. À l'avenir, elles communiqueront régulièrement avec les parties à la procédure (avocats, représentants professionnels) et d'autres autorités judiciaires via la plateforme justitia.swiss.

L'enregistrement d'un profil d'autorité se fait en deux étapes : vous créez d'abord vous-même un profil d'organisation, puis vous demandez à Justitia 4.0 (ou à la corporation justitia.swiss) l'enregistrement du profil d'autorité.

Vous devez effectuer cet enregistrement dans le profil des autorités dans l'environnement de test, puis dans l'environnement de production.

1.1 Liste de contrôle pour la préparation d'un enregistrement

Avant l'enregistrement, vous devez répondre aux questions suivantes :

1. Sur quel environnement de la plateforme justitia.swiss souhaitez-vous créer un profil d'autorité ?
L'environnement Train sert à tester la plateforme avec des données fictives, PROD est l'environnement productif pour l'exploitation pilote et les transactions juridiques avec des données sensibles après l'entrée en vigueur des bases légales (LPCJ ou lois cantonales sur la procédure administrative).
2. Avec quelle identité numérique vous authentifiez-vous (et plus tard vos collaborateurs) sur la plateforme justitia.swiss ?
Le login AGOV ou votre propre fournisseur d'identité cantonal [IDP] ? Existe-t-il déjà un IDP cantonal ou interne à l'organisation installé pour TRAIN et PROD ?
Si vous travaillez sans IDP cantonal, vous pouvez utiliser [AGOV - votre identifiant pour les services publics](#).
3. Votre administration dispose-t-elle déjà d'un cachet ?
 - Pour pouvoir effectuer des notifications électroniques dès l'entrée en vigueur de la LPCJ, votre autorité doit disposer de son propre cachet (cf. art. 22, al. 2, LPCJ). Planifiez en temps utile la mise en œuvre du cachet officiel dans votre environnement informatique. Ce cachet doit être disponible au plus tôt lors de la demande d'enregistrement du cachet officiel et les désignations d'identification du cachet doivent être jointes à la demande écrite. Si votre autorité participe à des essais pilotes de la plateforme justitia.swiss avant l'entrée en vigueur de la LPCJ, aucun cachet n'est requis. Avant l'entrée en vigueur de la LPCJ, vous devez transmettre le cachet officiel ainsi que les identifiants du cachet Justitia 4.0 (respectivement de la corporation de droit public justitia.swiss), afin de pouvoir envoyer des notifications via la plateforme après l'entrée en vigueur.
4. Quelles personnes traiteront la communication dans le domaine judiciaire dans le profil de l'autorité ?

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez contacter votre chargée de relations clientèle ou nous contacter via le formulaire [Assistance pour la plateforme justitia.swiss](#).

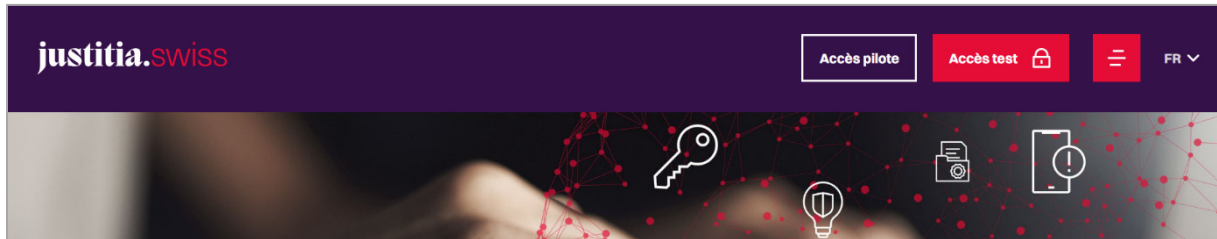
2 Enregistrement sur la plateforme justitia.swiss

En tant qu'administrateur de votre autorité, vous devez d'abord enregistrer votre organisation sur la plateforme justitia.swiss.

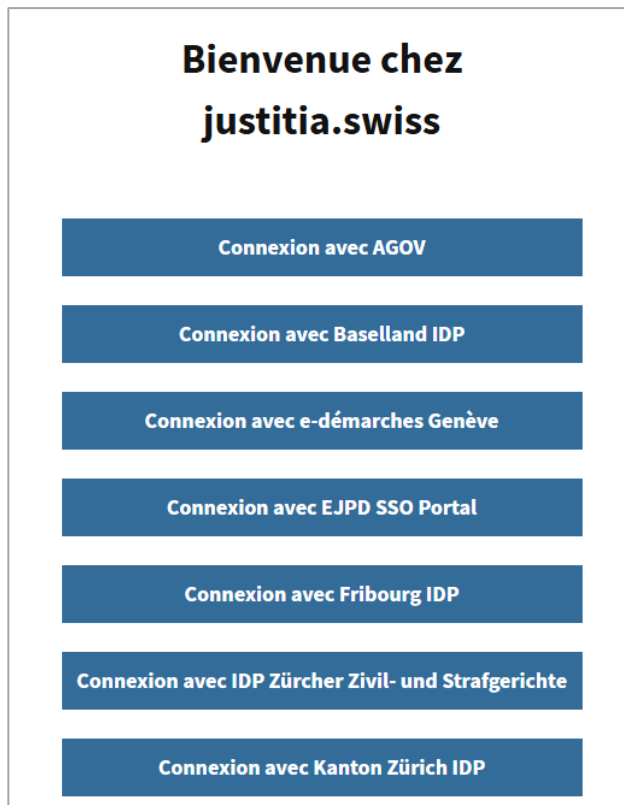
Accédez au site web <https://www.justitia.swiss/fr>. Cliquez sur le bouton d'accès correspondant en haut à droite.

Accès pilote = accès à l'environnement PROD (pour les communications dans le domaine judiciaire avec des données réelles)

Accès test = Accès à l'environnement TRAIN (données fictives ; vous pouvez tester la plateforme ici)



Vous pouvez vous connecter soit via AGOV, soit via l'IDP de votre administration.



Cliquez **Enregistrer une organisation**.

Sous **Nom de l'organisation** indiquez le nom de votre administration tel qu'il doit apparaître sur les quittances. Ce nom sera également affiché dans le répertoire d'adresses destiné aux avocats et autres autorités judiciaires.

En cliquant sur **S'inscrire maintenant** vous acceptez les [conditions générales d'utilisation](#). Veuillez en prendre connaissance au préalable.

Bienvenue [REDACTED]

1/2

Vous avez déjà un ou plusieurs profils sur justitia.swiss.

Que voulez-vous faire?

Enregistrer une organisation >

Échanger des documents avec les autorités judiciaires au nom d'une organisation. Après l'enregistrement, vous pouvez inviter d'autres membres. Convient aux cabinets d'avocats, aux entreprises, aux associations et à d'autres organisations.

Vous ne souhaitez pas vous inscrire à nouveau, mais vous connecter avec un profil existant?

[S'inscrire à justitia.swiss](#) >

Enregistrer une organisation

2/2

Votre nom
[REDACTED]

Votre login
AGOV
marion.bisig@justitia.swiss

Nom de l'organisation
Indiquez le nom qui doit être affiché aux autorités judiciaires et indiqué sur les quittances.

Nom de l'organisation (obligatoire)

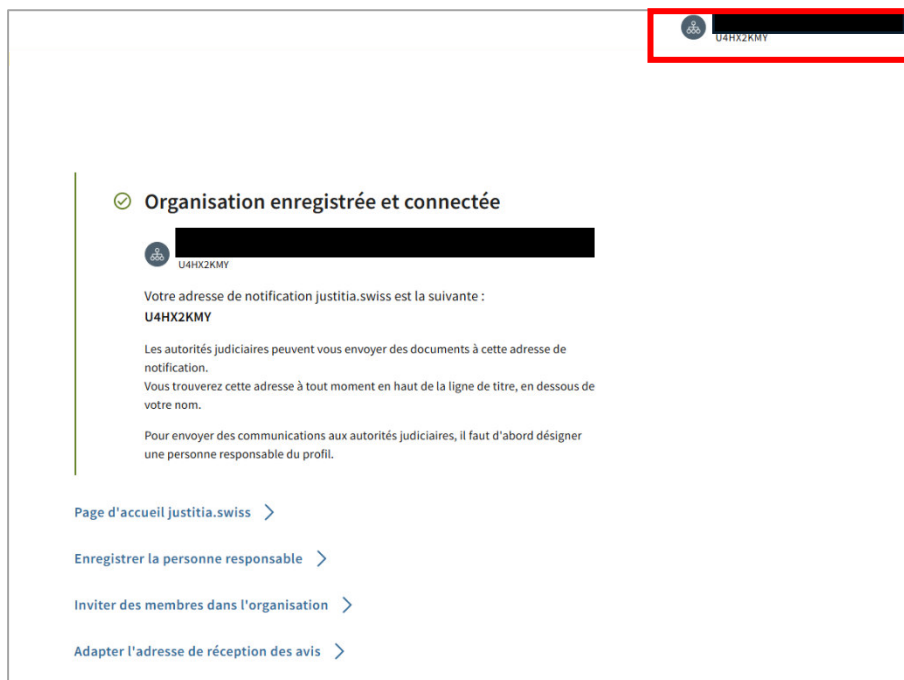
Conditions générales d'utilisation
En cliquant sur "S'inscrire maintenant", vous acceptez les [Conditions générales d'utilisation](#) (version du 07.02.2025) de justitia.swiss.

[< Retour](#)[S'inscrire maintenant](#)

Votre organisation est désormais enregistrée et connectée.

Lors de l'enregistrement, la plateforme crée une adresse de notification cryptée pour votre organisation (exemple ici : **U4HX2KMY**).

Copiez ou notez cette adresse de notification – vous en aurez besoin pour demander l'enregistrement d'un profil d'autorité. (elle est toujours indiquée en haut à droite)



3 Enregistrement dans un profil d'autorité

3.1 Enregistrement dans un profil d'autorité pour l'environnement TRAIN

Pour convertir le profil d'organisation sur TRAIN en profil d'autorité, veuillez faire une demande via le [formulaire de contact](#) disponible sur le site web justitia.swiss en indiquant les informations suivantes :

- Demande d'enregistrement du profil d'organisation dans un profil d'autorité pour l'environnement TRAIN
- Adresse de notification du profil d'organisation qui doit être converti en profil d'autorité (exemple ici : **U4HX2KMY**)
- - Personne de contact pour toute question (aucune lettre officielle n'est requise pour TRAIN)

Vous recevrez ensuite un message avec la nouvelle adresse de livraison conformément à la nomenclature de justitia.swiss (précédée du code cantonal).

Une fois que vous avez reçu la nouvelle adresse de notification, vous avez terminé le processus d'enregistrement.

Étant donné que l'environnement TRAIN est soumis à d'autres exigences, vous pouvez passer les chapitres 3.2 et 3.3 suivants et continuer avec le chapitre 4.

3.2 Enregistrement dans un profil d'autorité pour l'environnement PROD

Pour convertir le profil d'organisation sur PROD en profil d'autorité, vous devez envoyer une demande écrite à Justitia 4.0 (ou à la corporation justitia.swiss), Giacomettistrasse 1, 3006 Berne, que vous pouvez transmettre via le formulaire de contact ci-dessous (voir chapitre 3.3).

La demande signée sous forme de lettre doit contenir les informations suivantes :

- En-tête et nom de l'autorité dans toutes les langues nationales, si le nom doit ensuite figurer dans les différentes langues sur la plateforme justitia.swiss.

- **Adresse de notification** du profil d'organisation à enregistrer dans un profil d'autorité (exemple ici : **U4HX2KMY**)
- Personne de contact / administrateur du profil : nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail
- Informations relatives au cachet officiel avec numéro DN (Distinguished Name) et identification (si disponible, sinon à fournir ultérieurement)
- Signature de la direction de votre autorité (avec une signature électronique qualifiée)

3.3 Transmission de la demande

Accédez au **site web** justitia.swiss. Dans le menu, sous **Assistance**, vous trouverez le formulaire de contact qui vous permettra de demander l'enregistrement du profil d'autorité. Remplissez-le et téléchargez la demande signée sous **Joindre des documents**.

Justitia 4.0 (ou la corporation justitia.swiss) traitera votre demande dans les plus brefs délais et convertira votre profil d'organisation en profil d'autorité. Vous recevrez ensuite un message vous indiquant votre nouvelle adresse de notification conformément à la nomenclature de justitia.swiss (précédée du code cantonal).

Une fois que vous aurez reçu votre nouvelle adresse de notification, le processus d'enregistrement sera terminé.

4 Étapes suivantes

Vous pouvez ajouter des collaborateurs à votre profil d'autorité (comme pour le profil d'organisation), qui pourront ensuite travailler sur la plateforme dans ce nouveau profil.

L'administrateur peut enregistrer de nouveaux membres via les paramètres de l'organisation. Vous trouverez des instructions détaillées à ce sujet dans le [guide d'utilisation profil d'autorité](#).

4.1 Registre des adresses

Une fois l'enregistrement terminé et l'adresse de livraison du profil administratif de justitia.swiss reçue, votre profil d'autorité sera visible et consultable par les parties à la procédure (par exemple les avocats) et les autres autorités judiciaires dans le répertoire d'adresses de la plateforme justitia.swiss.

L'autorité n'est visible que dans l'environnement (TRAIN ou PROD) dans lequel vous vous êtes enregistré.

4.2 Limiter la fonction de recherche

Si vous ne souhaitez pas que votre autorité puisse être trouvée dans le registre des adresses à l'aide de la recherche floue (recherche par similitude) via la fonction de recherche, vous pouvez l'indiquer dans les paramètres de l'organisation.

Cela pourrait être le cas, par exemple, **si vous ne souhaitez rien recevoir via la plateforme jusqu'à l'entrée en vigueur de la LPCJ** (ou d'une base légale cantonale)

Paramètres de l'organisation

Profil Membres Utilisateurs techniques Historique

Nom de l'organisation
Indiquez ici le nom qui apparaît pour les autorités judiciaires et qui figure sur les quittances. Modifier

Adresse de notification
D'autres profils peuvent vous transmettre des documents à cette adresse de notification.
J4DKgrGr

Options de recherche du profil pour l'envoi de communications
Indiquez si d'autres profils doivent connaître votre adresse de notification exacte pour vous envoyer des communications ou s'ils peuvent effectuer une recherche à l'aide du nom de l'organisation ou de l'adresse de notification (par défaut). Modifier

Standard

Paramètres d'avis
Indiquez l'adresse à laquelle les avis doivent être envoyés. Modifier

Pour activer cette fonctionnalité, sélectionnez l'option **Adresse de notification exacte uniquement**.

Options de recherche du profil pour l'envoi de communications
Indiquez si d'autres profils doivent connaître votre adresse de notification exacte pour vous envoyer des communications ou s'ils peuvent effectuer une recherche à l'aide du nom de l'organisation ou de l'adresse de notification (par défaut).

☐ Standard (recherche par le nom de l'organisation ou l'adresse de notification)

☒ Adresse de notification exacte uniquement

Annuler Enregistrer

Attention :

Afin de garantir votre visibilité sur la plateforme justitia.swiss auprès des parties et des autres autorités judiciaires, veillez à rétablir le paramètre **Standard** juste avant l'entrée en vigueur de la LPCJ ou si votre autorité décide de relancer l'exploitation pilote.

Nous vous recommandons de noter dès maintenant un rappel dans votre agenda.

5 Création de profils supplémentaires

Vous souhaitez enregistrer d'autres profils pour votre ou vos autorités ? Pour ce faire, vous avez besoin du lien suivant :

- Pour l'environnement TRAIN : <https://platform.train.justitia.swiss/registration>
- Pour l'environnement PROD : <https://platform.justitia.swiss/registration>

6 Assistance technique

Vous rencontrez des problèmes techniques lors de l'utilisation de la plateforme justitia.swiss ? Notre équipe en charge de l'assistance se tient à votre entière disposition en cas de besoin.

E-mail : avant tout appel, veuillez envoyer un e-mail à l'assistance technique. Cela nous permet d'avoir vos coordonnées et d'attribuer un numéro de dossier à votre demande. E-mail pour les demandes d'assistance technique : support_justitia@elca-services.com

Assistance téléphonique : 0800 800 030

Pour toute autre question, veuillez nous contacter via le [formulaire de contact](#) disponible sur notre site web justitia.swiss.

7 Suivi des versions de ce document

Date	Modification
03.02.2026	Création initiale
19.02.2026	Modifications